

BULLETIN COMMUNAL

Janvier - Février

2024

**O
B
E
R
M
O
R
S
C
H
W
I
H
R**



**LE MAIRE
ET L'EQUIPE MUNICIPALE
VOUS PRESENTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNEE 2024**

**Tous les habitants sont cordialement invités
à la réception des Vœux**

**le vendredi 12 janvier 2024, à 18h30
Salle Côté Jardins**

ETAT-CIVIL

LES ANNIVERSAIRES DE JANVIER :

89 ans M. Jean-Laurent BANNWARTH, le 3 janvier
87 ans Mme Monique VIAL, le 2 janvier
82 ans Mme Elisabeth STEMPFEL, le 7 janvier
82 ans Mme Lydia AVRIL, le 16 janvier
79 ans Mme Monique BURY, le 2 janvier
77 ans M. Guy FERBER, le 30 janvier
76 ans M. Jean-Marie BOMBENGER, le 25 janvier
76 ans Mme FERBER Yvette, le 12 janvier



LES ANNIVERSAIRES DE FEVRIER :

86 ans Mme Marie-Jeanne HEYBERGER, le 2 février
81 ans Mme Rosemarie KIENTZI, le 13 février
79 ans Mme Evelyne VORBURGER, le 2 février
77 ans Mme Monique ULLMANN, le 15 février
76 ans M. Roland KUNTZ, le 8 février
74 ans Mme Madeleine TRABER, le 28 février
74 ans M. Vittorio GIOIA, le 1er février
73 ans Mme Arlette BOMBENGER, le 2 février
72 ans Mme Monique KAUFFMANN, le 22 février
70 ans Mme Marie-Marthe HEYBERGER, le 28 février
70 ans M. Jean-Baptiste VORBURGER, le 10 février

Nos meilleurs vœux de santé à tous !

NAISSANCES

Loïs, fils de Raphaël MATUSIK et Audrey ZAUNER né le 07 novembre 2023
Tommy, fils de Valentin PORIER et de Hélène SPIESER, né le 12 décembre 2023
Marceau, fils de Guillaume TRABER et de Tifaine SIMON, né le 28 décembre 2023



Nos félicitations aux parents et tous nos vœux aux bébés !

LES MANIFESTATIONS A VENIR

JANVIER

12 Cérémonie des Vœux
13 Ramassage des sapins **à partir de 14h00**
20 Crémation des sapins **à partir de 16h30**

FEVRIER

25 Assemblée Générale Aigles d'Or

CALENDRIER DES MESSES - OBERMORSCHWIHR

Dimanche le 21 janvier 2024 à 11 h
Dimanche le 11 février 2024 à 9 h 30

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien [interparoissial](#)

INFORMATIONS COMMUNALES

L'ESSENTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

1. Exposé des Adjoints

Intervention de Mme Christine FUCHS :

PAROVIC :

Depuis le 1^{er} novembre 2023, la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux incite financièrement les personnes qui pratiquent le covoiturage dans les déplacements domicile-travail (dans la limite de 80km par trajet). Il suffit d'installer l'application « Klaxit ».

Les derniers chiffres de collecte des ordures ménagères indiquent une augmentation de 7.73% des recyclables et une baisse de 5.63% des ordures ménagères résiduelles.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

Présentation de 2 dossiers d'urbanisme :

JEANNIARD Arthur
29 rue Principale

Installation d'une pompe à chaleur sur
mur extérieur dépendance

WEHRLE Edith
39 rue Principale

Remplacement porte d'entrée et fenêtres
côté Nord

SIVOM de WINTZENHEIM :

Le budget est stable : après une baisse conséquente en 2023 due à la baisse des charges de personnel, la contribution de 11.50€ / habitant est maintenue en 2024

SCOT :

L'effectif du service instructeur est de 5 agents qui gèrent 50 communes (pour rappel 33 en 2015).

La contribution des communes s'élève à 330 000 €, soit 4,90 € / habitant.

Les permis de construire représentent 17% des autorisations d'urbanisme instruites ;

2. Circulation, stationnement et limitation de vitesse dans le village

M. le Maire rend compte d'une rencontre le 13 novembre dernier avec les représentants de la CEA, de la Gendarmerie et de Mme Cécile MAMPRIN, Maire de Voegtlinshoffen.

Y ont été évoqués les problèmes d'excès de vitesse et de stationnement récurrents dans la traversée de notre village.

Rue de Marbach, une réflexion va être menée conjointement avec la commune de VOEGLINSHOFFEN pour créer des places de parking qui serviraient également de chicane.

Les relevés du radar pédagogique mis en place du 10 juillet au 7 août et du 9 octobre au 6 novembre ont malheureusement montré des pointes de vitesse à plus de 100 km/heure à certains endroits.

C'est pourquoi le Maire propose qu'en raison de la dangerosité notamment de la traversée du village, la vitesse de tous les véhicules soit limitée à 30km/heure.

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et une abstention (Mme Christine FUCHS) :

- approuve la limitation de vitesse à 30 km/h dans tout le village à l'exception de la zone de rencontre centre bourg règlementée à 20 km/h par arrêté n°13/2022

- charge M. le Maire de rédiger et de faire appliquer l'arrêté correspondant

3. Tarifs communaux 2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Maintient l'ensemble des tarifs communaux 2024, à l'exception de :
Loyer parkings rue de Hattstatt : le loyer a été fixé en 2011 à 10 € / mois et n'a pas augmenté depuis.
A partir du 1er janvier 2024, il passera à 15 € / mois

Loyer jardins près de la salle : le loyer a été fixé en 2013 à 15 € / mois et n'a pas augmenté depuis.
A partir du 1er janvier 2024, il passera à 20 € / mois

4. BUDGET ASSAINISSEMENT

Tarifs 2024

⇒ Fixation du montant de la redevance 2024 :

En 2021, le SMITEURTC nous alertait sur l'augmentation croissante de l'énergie, de l'électricité en particulier.

Cette hausse tarifaire a entraîné des coûts supplémentaires pour le syndicat qui a augmenté de 20 centimes /m3 la participation des communes au fonctionnement du syndicat. (soit 1.80€/m3) dès le 1^{er} janvier 2022.

La commune avait alors augmenté d'autant la redevance assainissement pour la fixer à 1.90€.
Cependant la marge de manœuvre pour les travaux d'investissement n'est que de 10 centimes/m3.

Notre réseau communal est vieillissant, de gros travaux ont été déjà réalisés ces dernières années et devront se poursuivre dans le futur.

Aussi Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance d'assainissement de 10 centimes pour anticiper une éventuelle nouvelle hausse et obtenir un différentiel de 20 centimes pour anticiper la rénovation du réseau.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- Fixe le montant de la redevance assainissement à 2.00 € par m3 d'eau à partir de la facturation du 1er semestre 2024

⇒ Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

Depuis 2017, les tarifs de la PAC sont fixés comme suit :

Redevance de base par logement individuel : 2 000 €

Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, maintient les tarifs 2022 de la PAC comme suit :

Redevance de base par logement individuel: 2 000 €

Collectifs : par logement supplémentaire : 500 €

5. SIEPI : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable nous a été adressé par le SIEPI.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel qui pourra être consulté par les habitants de la commune à la mairie.

6. SMITEURTC : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement

M. Bertrand HEYBERGER donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activité 2022 du Syndicat.

Le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité ce rapport qui pourra être consulté par les habitants de la commune à la mairie.

7. Divers et information

La CEA nous a accordé une subvention de 1032 € soit 60% de la dépense HT liée à l'achat des 2 barnums par la commune. M. le Maire tient à remercier M. Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace, qui a appuyé notre demande dans le cadre du dispositif de Fonds de Solidarité Territoriale.

L'association FANABRIQUES va disposer du garage de l'école pour entreposer son matériel.
Cette mise à disposition gratuite sera formalisée par une convention.

CALENDRIER :

Vendredi 12 janvier 2024 : cérémonie des Vœux

Samedi 13 janvier 2024 : ramassage des sapins

Samedi 20 janvier 2024 : crémation des sapins avec vin chaud et grillades.

Cette année les buvette et collation seront payantes : le bénéfice sera reversé à la fondation du patrimoine pour financer la restauration du calvaire rue de Colmar

STATIONNEMENT RUE PRINCIPALE ET RUE DE MARBACH :

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

Merci d'utiliser uniquement les emplacements marqués au sol afin d'assurer la sécurité des piétons.

Nous comptons sur votre civisme.

DIVERS

CREMATION DES SAPINS

La traditionnelle crémation des sapins sera reportée au

Samedi le 20 Janvier 2024

À partir de 16h30

Elle se déroulera sur le terrain des Sapeurs-Pompiers (route de Voegtlinshoffen - sortie ouest du village)



Lors de cet événement, la commune vous proposera à la vente de quoi vous réchauffer, vin chaud, chocolat chaud, mais également des grillades.

Les bénéfices récoltés seront destinés à la Fondation du Patrimoine, pour la restauration du Calvaire du Christ en Bois qui se trouve rue de Colmar / rue du Vignoble à Obermorschwihr.

Les sapins pourront être déposés sur le trottoir le **13 Janvier**. Ils seront ramassés à partir de 14 h

RAPPEL DES MESURES A PRENDRE EN CAS DE VERGLAS OU CHUTE DE NEIGE

En cas de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de :

- racler puis balayer la neige devant les maisons ou propriétés, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

- s'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace d'un mètre de largeur à partir du mur de façade, de la clôture ou de la limite de la propriété.

Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

